

L'édito du Maire

Le 8 octobre 2022, un groupe de personnes a manifesté son opposition au projet éolien de Nancray.

Pour mobiliser, ce groupe de personnes a mené une campagne de désinformation à renfort d'affabulations.

Un groupe de personnes a manifesté contre l'avenir de Nancray.

Un groupe de personnes a refusé l'idée de participer à l'indépendance énergétique de notre pays.

Un groupe de personnes s'est opposé à la lutte contre le réchauffement climatique.

Pourquoi pas ? Chacun est libre de ses opinions.

Seulement le 8 octobre 2022, ce groupe de personnes n'a pas fait preuve de discernement, il n'a pas respecté la vie privée du Maire et de sa famille. Celle-ci a assisté sous ses fenêtres, aux limites de son intimité, à une manœuvre d'intimidation anormale, aux hurlements de ce groupe durant plusieurs minutes.

Il est triste d'assister à une telle perte de repères, la vie publique est une chose, la vie privée en est une autre. C'est d'autant plus déplorable que cette action a été orchestrée par deux anciens maires, l'une de Gennes et l'autre de Nancray.

Les notions d'intérêt général et de respect des règles ont été bien fragilisées ce 8 octobre 2022.

Pour autant, il faut se rassurer, le conseil municipal porte des valeurs fortes. Il reste droit dans sa grande majorité, il travaille pour l'avenir de toutes et de tous. Je sais que vous êtes très nombreux à l'avoir compris, que vous nous faites confiance et que vous êtes conscients du contexte général qui guide notre action.

Au plaisir de vous rencontrer.

Le Maire, Vincent Fiétier

Conseil du jeudi 29 Septembre 2022

Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – David BOURDIER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Bettina TROUDE
Secrétaire de séance : M. Stéphane HAEHNEL

Absences excusé-es : Mme Esther VOUILLOT, M. Stéphane SAUCE

*Pouvoirs : Stéphane SAUCE à Barbara KURTZMANN
Esther VOUILLOT à Vincent FIETIER.*

Les échos du conseil municipal

[Approbation du procès-verbal du 30 juin 2022 :](#)

Unanimité

[Budget principal – Décision modificative n° 2 :](#)

Certaines dépenses et recettes dans la section fonctionnement et investissement du budget principal ont été mises à jour.

Unanimité

[Budget forestier – Décision modificative n° 1 :](#)

Certaines dépenses et recettes dans la section fonctionnement du budget « exploitation forestière » ont été mises à jour.

Unanimité

[Attribution de nom de rue - Passage des Brouettes :](#)

Suite à la réalisation de travaux pour la création d'un nouveau chemin entre la rue du Stade et la rue de Vaucenet, il est décidé de nommer ce chemin « Passage des Brouettes ».

14 voix pour et 1 abstention

Département du Doubs - Fond de solidarité pour le logement (F.S.L.) :

Le F.S.L. a pour objectif d'aider les ménages en difficulté, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence à accéder à un logement décent. Le Département du Doubs a sollicité la commune pour une participation au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 0.61 € par habitant pour 2022 soit 785.68 €.
Le Conseil municipal décide de participer à ce fonds d'aide.

Unanimité

Département du Doubs - Fond d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (F.A.A.D.) :

Le F.A.A.D. est destiné à soutenir les accédants à la propriété en difficulté dans leur projet immobilier par un accompagnement social et par une aide financière.
La commune est sollicitée par le Département du Doubs pour une participation au F.A.A.D. à hauteur de 0.30 € par habitant pour 2022 soit 386.40 €.
Le Conseil municipal décide de participer à ce fonds d'aide.

Unanimité

Subvention municipale pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers du plateau :

L'association « Jeunes Sapeurs-Pompiers » dont le siège est situé au sein du centre de secours du premier plateau à BOUCLANS a pour objet de former des jeunes aux techniques propres du sapeur-pompier. Dans le cadre de son activité, elle a sollicité auprès de la commune une aide financière de 150 €.
Le Conseil municipal décide d'accorder cette subvention.

Unanimité

Motion d'appui à la formation des secrétaires de Mairie :

Les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM).
Malgré les enjeux, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette saison.
Le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG25) a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté afin d'obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.
Le Conseil municipal décide d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien.

Unanimité

Don de parcelles :

Vu la proposition de don des conjoints LANGUEBIEN concernant des parcelles de bois cadastrées D304 – 305 – ZA 2 – ZA 3, le Conseil municipal décide d'accepter ce don.
Les frais de notaire résultant de cette opération seront à la charge de la Commune.

Unanimité

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Doubs :

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, de signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs.

Unanimité

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023 :

Programme des coupes pour 2023.

Unanimité

Neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des Attributions de Compensation (AC) d'investissement 2021 – Annule et remplace :

Le Conseil municipal décide de neutraliser par opérations d'ordre budgétaires, la totalité de la dotation aux amortissements des AC d'investissement du montant de 50 149.01 € et non de 51 149.01 €. (Opération d'ordre).

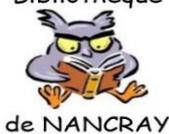
Unanimité

Carte Avantages Jeunes 2023 /2024 offerte aux jeunes entre 3 ans et 25 ans

Le Conseil municipal souhaite offrir pour l'année 2023/2024 la carte « Avantage Jeunes » aux jeunes de la Commune de Nancray âgés de 3 ans à 25 ans dans l'année civile.
Le jeune devra faire son inscription en mairie pour commander sa carte « avantage jeunes ».

Unanimité

Bibliothèque



De nombreuses nouveautés de la rentrée littéraire sont disponibles à la bibliothèque, Virginie Despentes, Yves Ravey, Olivia Lamberterie, Alice Zéniter, Laurent Gaudé, Franck Bouysse, Amélie Nothomb, et bien d'autres auteurs encore, vous attendent aux heures habituelles de permanence,

- Mercredi de 17h à 19h - Samedi de 10h à 12 h.

Les nouveaux adhérents sont bienvenus, au tarif de 5€ par famille, pour la période de fin d'année.

STAGE MULTISPORTS



AU PROGRAMME :

FOOTBALL, TENNIS, FOOT-GOLF, BASKET-BALL, FOOT-PÉTANQUE, ULTIMATE, RUGBY, JEUX LUDIQUES...

GARÇONS ET FILLES DE 6 À 14 ANS
DU 24 AU 28 OCTOBRE 2022

STADE DE NANCRAY
9H-12H / 13H-16H

60€ LICENCIÉS / 70€ NON LICENCIÉS

REPAS TIRÉS DU SAC OU POSSIBILITÉ DE RENTRER CHEZ SOI

INSCRIPTION : GRISOT VALENTIN / 06 43 16 45 96

NOUVEAU MICRO CRECHE À NANCRAY



ACCUEIL RÉGULIER,
OCCASIONNEL, D'URGENCE

DU LUNDI AU VENDREDI

ENFANTS JUSQU'À 3 ANS

**INSCRIPTIONS
OUVERTES POUR
SEPTEMBRE 2022**

Pour en savoir plus:

creche.dmtm@gmail.com

06.09.55.61.85

@micro crèche dessine moi ton mouton



En partenariat avec
l'association
Oncodoubs

MARCHE & COURSE DES FOYARDS

6 km, 12 km ou
2x12km

Inscriptions sur place

> 12 ans : 5€ // < 12ans : gratuit

Renseignements : 06 31 40 21 60



Prenez plaisir dans les jolis
sentiers du village en soutenant
une action solidaire



PARTICIPEZ !!

**A chaque inscription,
1€ reversés à Oncodoubs**

**LE DIMANCHE
16 OCTOBRE
À NANCRAY**

Départs :Stade
Marcheurs : 9h à 11h
Coureurs : 9h-9h30- 10h

Supplément

Point sur les contours du projet éolien à l'étude et le contexte actuel

Le Conseil Municipal de Nancray, en étudiant un projet éolien, s'est engagé dans une démarche ambitieuse pour régler l'important problème financier de la Commune, participer à l'effort national pour atteindre l'indépendance énergétique et contribuer à sa mesure à la lutte contre le réchauffement climatique qui menace gravement notre planète.

L'intérêt général guide bien notre action, même au-delà des limites du village, puisque c'est un projet participatif qui est proposé au territoire. A terme 40% du parc pourrait appartenir aux différents acteurs locaux, collectivités, entreprises ou citoyens. Nous avons invité les Maires des Communes alentours à plusieurs réunions. Ceux qui ont bien voulu s'asseoir à la table des discussions bénéficient de l'information et reçoivent des propositions pour profiter du projet. Bien calibré, ce dispositif de 3 éoliennes permettrait une production d'énergie pouvant couvrir une bonne partie du Plateau en alimentant environ 12 500 personnes (chauffage compris).

Nous avons toujours beaucoup communiqué, expliqué. Plusieurs documents ont été distribués, un site internet (parc-eolien-nancray.fr) propre au projet a été mis en ligne. Vous pouvez y trouver beaucoup d'informations, je vous invite à le consulter. Nous avons déjà échangé avec la population de Nancray grâce à 2 permanences et 2 réunions publiques avant de nous engager dans les études. Ce n'est pas fini, d'autres temps d'échanges viendront au fil de la progression du dossier.

Dans le contexte énergétique et climatique que nous connaissons, je suis atterré par les agissements d'opposants qui continuent de produire des tracts mensongers pour faire peur et mobiliser autour de l'idée qu'il faut surtout ne rien faire. Avec le transfert des énergies carbonées vers des énergies vertes, qui peut imaginer que nous n'aurons pas notre part à apporter à la génération d'énergie électrique propre ? Chaque territoire devra s'interroger.

En outre, cela n'empêche pas de s'inscrire en parallèle dans la sobriété qui permettra de limiter la création d'unités de production quelles qu'elles soient. La sobriété est sans doute le premier pas, il est accessible à tous mais il ne suffira pas.

L'État, qui mesure parfaitement l'urgence, agit en communiquant une circulaire explicite aux Préfets. Le projet de loi pour l'accélération des énergies renouvelables n'oublie pas les riverains puisqu'il est question de faire baisser leurs factures d'électricité de plusieurs centaines d'euros grâce à la présence d'un parc éolien.

Les grandes évolutions de la société ont toujours fait peur à leurs débuts. Personnellement, au vu des enjeux, je ne me range pas du côté de ceux qui auront à expliquer à leurs enfants ou petits-enfants qu'ils ont préféré ne rien faire quand l'action a été possible.

Vincent Fiétier, Maire de Nancray